

Direction des Affaires Générales
Pôle Vie Institutionnelle

**Compte Rendu du Comité Technique Paritaire
du 19 septembre 2011**

Sous la présidence de M. Albert MAROUANI

Séance n° 10

La séance est ouverte à 9 h 40

ETAIENT PRESENTS :

Représentants Titulaires de l'Administration : M. MAROUANI Albert ; M. ZIOUZIOU Jacques ; M. KLEE Louis ;
Mme KOTLER Eliane (matin) ; M. LARDEAUX Jean-Marc ; M. Christian VALLAR

Représentants Titulaires du Personnel :

Au titre de l'UNSA : M. BERNARD Guy ; Mme MOUZE Geneviève ; M. ROSSO Thierry ; Mme VIRGILI-BARBIER
Christiane (matin)

Au titre de la FSU : M. PUPPO Alain ; M. PHILIPPE Erwan

Au titre de la FERC-CGT : Mme LLATY Catherine ;

Au titre de la CFDT : Mme Alette BOISIVON

Représentants Suppléants de l'Administration :

Mme BESSO Nadine ; Mme Noëlle BLANC (matin) ; Mme HIZEBRY Valérie ; Mme JOUINI-KARRACH Samira ;
M. NAJMI Mohammed

Représentants Suppléants du Personnel :

Au titre de l'UNSA : M. GAYSINSKI Marc ; M. MAUREL Stéphane

Au titre de la FSU : Mme BOSQUELLE Dominique ; Mme MUS-VETEAU Isabelle ; Mme SAINT-MARTIN Brigitte

Au titre de la FERC-CGT : M. FAVRAT Christian

Etaient également présents :

M. MOUZAOUI Frédéric ; Mme PAPA Brigitte.

Le secrétaire adjoint de séance est M. PHILIPPE Erwan

Point à l'ordre du jour n°1 : approbation du compte-rendu du CTP du 29 mars 2011

M. PHILIPPE souhaite qu'une précision soit apportée à son intervention p.2

« M. PHILIPPE estime qu'il ne faut pas perdre de vue que l'équipe mobile est une conséquence d'un sous effectif en personnel et qu'une réelle politique de recrutement doit être menée sur le Campus STIC afin de ne pas réitérer l'erreur commise sur le site de Saint-Jean-d'Angély.

Le Président met au vote le compte rendu modifié du 29 mars 2011 :

	POUR	CONTRE	abstentions	Ne prend pas part au vote	TOTAL
Administration	10				10
UNSA	4				4
FSU	3				3
CGT	2				2
CFDT	1				1
TOTAL	20				20

Point à l'ordre du jour n°2 : Campagne d'emplois 2012

Le Président, assisté de Mme CALLEA, présente la synthèse des demandes pour les postes d'enseignants-chercheurs et BIATOSS. La méthode retenue pour cette campagne 2012 consiste à associer toutes les instances de gouvernance de l'établissement afin de créer les conditions d'un examen démocratique de la politique RH de l'établissement en mode RCE.

A ce titre, le CEVU a été consulté le 13 septembre 2011,

le conseil scientifique le 15 septembre 2011,

le CTP le 19 septembre 2011.

la commission permanente sera consultée le mardi 20 septembre 2011.

Un conseil d'administration spécifique aux emplois se prononcera définitivement le 23 septembre 2011.

Le Président rappelle tout d'abord le rôle du CTP, qui n'a pas vocation à remettre en cause l'expertise des Conseils centraux, par conséquent il propose que les avis rendus par le CEVU et le CS en termes de priorité soient retenus.

Il rappelle qu'une grille normalisée des avis a été élaborée :

Priorité 1 : pas prioritaire ;

Priorité 2 : prioritaire ;

Priorité 3 : très prioritaire.

Le Président précise que les notations des postes sont là pour mettre en avant les besoins de l'Université. Par la suite, il y aura des redéploiements pour répondre localement aux besoins. Les titulaires sont affectés prioritairement, les personnels contractuels seront sollicités si les compétences n'existent pas sur place.

M. KLEE fait remarquer qu'il a été confronté à un redéploiement important avec une surface plus étendue à gérer et l'ouverture le dimanche de la BU sur le site de Saint Jean d'Angély.

A ce propos, M. PUPPO estime qu'il serait intéressant de connaître la fréquentation réelle de la BU le dimanche.

Mme BOISIVON fait la même remarque.

M. LARDEAUX précise que les choix du CS portant sur la DSI résultent, malgré l'importance du service, du manque d'information pour donner des priorités.

Mme KOTLER fait la même remarque pour le CEVU. Il faut plus de précision.

L'UNS doit faire remonter, au plus tard le 30 septembre 2011, dans l'application ATRIA le volume des emplois enseignants-chercheurs et BIATOSS à publier.

Le CTP approuve sans réserve les postes classés retenus par ces Conseils.

L'attention du CTP portera sur les postes non classés ou si seul l'un des deux Conseils s'est prononcé.

Pour la campagne d'emplois des BIATOSS, 113 demandes ont été exprimées pour 28 postes déclarés vacants.

M. ROSSO pointe cet excédent qui est de l'ordre de 85 postes.

M. LARDEAUX souligne que les postes BIATOSS sont fortement déficitaires. Il signale que l'expertise du Conseil scientifique a porté sur l'aspect recherche en se basant sur l'évaluation AERES et en tenant compte des efforts de mutualisation opérés par les laboratoires qui ne sont pas forcément notés A+.

Pour les Enseignants Chercheurs, les postes des laboratoires notés A+ ont été renouvelés.

Le CS a également tenu compte de l'importance des fonctions exercées au sein des services communs et centraux et enfin sur l'augmentation des activités de valorisation de la recherche.

Mme VIRGILI-BARBIER rappelle que le CTP demeure une instance consultative et n'exclut pas la possibilité d'un examen de l'ensemble des postes.

Le Président propose que le CTP suive les choix du CS et du CEVU pour les postes recherche et pédagogie et un balayage sélectif pour les autres postes selon le degré de difficulté (exemple un poste sans avis).

Pour l'IUT, composante à statut dérogatoire, le président propose le maintien du potentiel de postes BIATOSS.

M. LARDEAUX insiste et rappelle que le fil rouge du Conseil scientifique a été le compte rendu de l'AERES.

Mme KOTLER précise que le CEVU a adopté la méthode privilégiant la dimension pédagogique des postes. L'aspect recherche est évidemment non analysé et l'aspect administratif n'a été pris en compte seulement si le poste possède une dimension pédagogique, par ailleurs une attention particulière a été portée par le CEVU sur les demandes émanant des scolarités.

M. PUPPO propose de définir un périmètre de postes qui apparaissent comme étant les plus pertinents (38 postes notés 3 au moins par le CS et le CEVU) au regard des éléments déjà mentionnés et de ne pas passer en revue les postes un à un.

M. FAVRAT fait remarquer que peu de postes de catégorie C sont concernés au regard du nombre de catégorie B et A et s'interroge sur les répercussions en terme de taux d'encadrement.

Mme MOUZE soutient l'idée d'adopter directement les postes classés 3 par le CEVU et le CS.

M. ROSSO demande si la possibilité de transformation de postes d'enseignants-chercheurs en BIATOSS est envisagée dans la proposition présentée par l'administration.

Mme CALLEA répond négativement.

Mme PAROLA rappelle qu'il est effectivement possible d'opérer ce type d'opération sous le respect de certaines conditions à savoir le plafond des emplois et la masse salariale.

Mme JOUINI-KARRACH précise qu'à l'ISEM, 70 % de l'encadrement est confié à des personnels non titulaires et que les demandes émanant de cette composante visent à asseoir les contractuels sur des postes de titulaires

Le Président précise à nouveau la politique RH de l'établissement qui consiste à minimiser le recours au personnel contractuel en opérant des redéploiements inter et intra composantes de personnels statutaires. Cette mutualisation portera en priorité sur les services administratifs comme les scolarités, les services du personnel et les services financiers.

Les membres du CTP se prononcent à l'unanimité pour une étude des postes au-delà de ceux qui ont été validés par les instances précédentes.

Les avis du CTP sont retranscrits dans le tableau ci-joint.

La séance est interrompue à 12 h 50

Reprise de la séance à 13 h 30

La parité administrative est ramenée à 9 du fait du départ de Mme LLATY

Le CTP se penche maintenant sur les emplois des enseignants-chercheurs pour cette campagne 2012

Le Président énonce les demandes exprimées au regard des postes vacants soit :

131 demandes pour 71 postes vacants

dont :

20 postes de PR vacants pour 37 demandes

32 postes de MCF vacants pour 70 demandes

18 postes de PRAG vacants pour 22 demandes

1 poste d'ATER vacant pour aucune demande

Aucun poste de PRCE vacants pour 2 demandes

Le Président considère cette politique de renouvellement comme étant de grande ampleur, néanmoins il rappelle avec force que le MESR n'a pas tenu toute ses promesses (non financement du GVT avancement, report de charges sur les établissements sans transfert des moyens). Il indique aux membres du CTP que l'autonomie ne signifie en aucun cas la fin des revendications envers l'Etat, ces dernières s'expriment au sein de la CPU qui constitue un lieu de revendications écouté par le MESR.

M. PUPPO intervient et donne sa lecture de l'autonomie des universités qui constitue selon lui un leurre, la RGPP conduisant à l'étranglement financier des universités et implique une réduction des postes, car le projet du ministère est de maintenir sur le territoire national 10 universités.

Le Président indique que la RGPP permet de redéployer et restructurer l'administration en fonction des évolutions mais il est vrai qu'il existe un risque de réduction des moyens car le budget de l'établissement est à 90% d'origine étatique.

Mme KOTLER précise les principes qui ont guidé le CEVU dans les notes attribuées, à savoir le taux d'encadrement et la promotion de nouvelles formations bien évaluées par l'AERES.

Pour sa part, M. LARDEAUX indique que ce sont les mêmes principes qui ont guidés le CS dans son travail de notation, à savoir les résultats de l'évaluation AERES et il en profite pour préciser qu'un certain nombre de laboratoires vont changer d'appellation (ex : le CRIF devient GRM, le CIRPLES devient l'IRCES, l'ASMIC devient LAPCOS,...).

M. NAJMI intervient et sollicite la mise en œuvre d'une politique globale envers l'IUFM, il estime que « le dépouillement » de l'IUFM ne peut plus durer.

M. PUPPO adresse solennellement son soutien à M. NAJMI et ajoute que l'IUFM ne constitue en aucun cas une variable d'ajustement.

Le Président indique d'une part, que les réformes qui ont affectées l'IUFM ont une origine nationale (exemple la mastérisation) et que d'autre part, un certain nombre de faits objectifs doivent être pris en compte et notamment des effectifs qui sont passés de 1400 à 700 étudiants, une présence sur 4 sites, par conséquent,

« sanctuarisé » l'IUFM s'avère plus que déraisonnable, l'IUFM doit donc produire des projets forts car l'université ne doit pas se laisser mettre en péril par cette situation.

M. NAJMI fait remarquer que sur la question des sous-services à l'IUFM, certains éléments doivent être portés à la connaissance de tous. L'UNS ne prend pas en compte l'activité avec l'USTV, le Rectorat et les autres composantes de l'établissement. A titre d'exemple, l'IUFM délivre 6000 heures d'enseignements vers d'autres composantes de l'UNS et 2000 heures vers d'autres universités. Il rappelle que l'IUFM a une vocation académique d'où l'existence de centres dans le département du Var. Il demande une politique claire de la part de la présidence.

M. LARDEAUX précise que les projets en sciences de l'éducation sont bien notés par l'AERES.

Le président propose la communication la plus transparente de la situation de l'IUFM.

L'intégralité des avis exprimés par le CTP se retrouvent dans le tableau de synthèse ci-joint.

Point à l'ordre du jour n°3 : PRIMES CONSERVATEURS

M. KLEE présente la réforme des statuts des conservateurs qui implique notamment la suppression des classes 1 et 2, le taux moyen d'augmentation serait de l'ordre de 16 à 17 % et l'augmentation de la masse salariale serait de 5 850 € soit 12.6 % d'augmentation.

M. FAVRAT tient à exprimer son opposition à cette évolution indemnitaire car elle touche, selon lui, que les personnels de catégorie A et que, encore une fois, les personnels de catégorie C ne sont pas concernés par une revalorisation.

Vote

	POUR	CONTRE	abstentions	Ne prend pas part au vote	TOTAL
Administration	9				9
UNSA	4				4
FSU	3				4
CGT		1			1
CFDT	1				1
TOTAL	17	1			18

Point à l'ordre du jour n°4 : Examen de fiches de poste – recrutement au fil de l'eau

Mme CALLEA présente, pour avis, l'examen de 4 fiches de postes (ci-jointes) d'enseignants-chercheurs qui seront examinées du conseil d'administration restreint du 28 septembre.

Le CTP approuve à l'unanimité les fiches de postes pour un recrutement au fil de l'eau.

Vote

	POUR	CONTRE	abstentions	Ne prend pas part au vote	TOTAL
Administration	9				9
UNSA	4				4
FSU	3				3
CGT	1				1
CFDT	1				1
TOTAL	18				18

Mme MOUZE demande au Président quelques précisions au sujet de la politique indemnitaire de l'UNNS envers les agents BIATOSS, en particulier la mise en place du taux 5.

Le Président répond que, conformément au CTP du 21 juin 2011 et au vote du CA du 24 juin 2011, le taux multiplicateur de 4.3 est retenu au titre de l'exercice 2011 et sera mis en paiement pour les mois d'octobre voire novembre 2011. En ce qui concerne le passage au taux multiplicateur de 5, le Président invite Mlle MOUZE à suivre les travaux de la commission des finances de l'établissement ainsi que les simulations effectuées par le service financier de l'université. Les économies seront certainement réalisées à partir de la rationalisation de la gestion des heures complémentaires notamment.

La séance est levée à 16 h 15

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

M. MAROUANI Albert

Le Président de l'Université
de Nice - Sophia Antipolis

Albert MAROUANI

LE SECRETAIRE ADJOINT DE
SEANCE

M. PHILIPPE Erwan



LE SECRETAIRE DE SEANCE

M. FOSSETTE Jean-Loup

